

AVIS

Riche du succès de l'opération **REDECOUVERTE DE NOTRE CRECHE** menée à bien l'année dernière pour la 1^{ère} fois, notre église de Saint-Martin ouvrira à nouveau ses portes

**le samedi 14 décembre 2019
de 16 heures à 17 heures 30**

permettant ainsi de venir découvrir (...redécouvrir ?) notre crèche et notre église.

Un chocolat chaud sera offert aux jeunes visiteurs.



Bien à vous,

Christèle, bénévole
Maison.lasserre@orange.fr

AVIS

Le dispositif saisonnier « vagues de froid » est activé dans chaque commune du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Dans le cadre de cette opération de prévention, le maire a l'obligation de recueillir l'identité et les coordonnées des personnes âgées et/ou handicapées résidant à leur domicile qui en font la demande.
A cette fin, il doit constituer un registre communal.

Si vous souhaitez y être enregistré-e, contactez la mairie ou le CCAS de Lasserre :

Tél. : 05 61 86 61 46
Courriel : ccas.lasserre@orange.fr

Plus d'info sous <https://www.gouvernement.fr/risques/grand-froid>

EN

 GOUVERNEMENT.fr Rechercher EN

 **L'ACTUALITÉ**
du Premier ministre

 **LES ACTIONS**
du Gouvernement

 **LE GOUVERNEMENT**
et les institutions

 **PARTAGEZ**
et diffusez

RISQUES
PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS